

Lettre de notification, adressée par l'Union européenne à la Principauté de Liechtenstein, d'une modification technique, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie le 1^{er} janvier 2007 et de celle de la Croatie le 1^{er} juillet 2013, de l'annexe I de l'accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Liechtenstein prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues dans la directive 2003/48/CE du Conseil du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à l'accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Liechtenstein prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues dans la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

En raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie le 1^{er} janvier 2007 et de celle de la Croatie le 1^{er} juillet 2013, une modification technique doit être apportée à l'annexe I de l'accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Liechtenstein prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues dans la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, conformément à l'article 20, paragraphe 2, premier alinéa, dudit accord.

L'article 20, paragraphe 2, premier alinéa, de l'accord prévoit que la liste des autorités compétentes figurant à l'annexe I peut être modifiée par le Liechtenstein, pour ce qui concerne l'autorité visée au point a) de ladite annexe, et par la Communauté européenne, pour ce qui concerne les autres autorités, par simple notification à l'autre partie contractante.

Je vous informe par la présente, au nom de l'Union européenne, que les autorités compétentes de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Croatie sont:

- pour la Bulgarie: Изпълнителният директор на Националната агенция за приходите ou un représentant autorisé,
- pour la Roumanie: Președintele Agenției Naționale de Administrare Fiscală ou un représentant autorisé,
- pour la Croatie: Ministar financija ou un représentant autorisé,

et que ces mentions doivent être ajoutées à l'annexe I de l'accord respectivement aux points aa), ab) et ac), après les autorités compétentes indiquées au point z).

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma très haute considération.

Pour l'Union européenne

Heinz ZOUREK

Directeur général de la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière
